Jeudi-mardi
1er-6 octobre 2020
Numéro 114
Prix 4,50 CHF (TVA 2,5% incl.) - 4,50 EUR
www.agefi.com - agefi@agefi.com
JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 61
CH-1026 ECHANDENS-DENGES

L'AGEFI

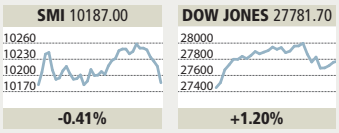

POTENTIELLE PLATEFORME AMÉRICAINE

Julius Bär bientôt de retour aux USA?

PAGE 5

NOUVEL ORGANISME DE SURVEILLANCE

Fincontrol autorisé par la Finma

PAGE 5

PARTENARIAT CONTRE LA COVID AVEC ROCHE

Regeneron annonce des progrès

PAGE 5

LA PRUDENCE RESTE TOUTEFOIS DE MISE

KOF: vers une reprise en V

PAGE 7

PRÉDICTIONS POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER

CS: ralentissement de la reprise

PAGE 7

SUITE À L'«ARRÊT BRUTAL» DES ACTIVITÉS

MCH dans le rouge vif

PAGE 6

NOUVELLE USINE ET LABORATOIRE PILOTE

Firmenich se développe à Genève

PAGE 5

RÉFORME DU RÉGIME DES RETRAITES

Proposition des patrons romands

PAGE 7

Daniel Vasella présidera Numab

L'ancien directeur général et président de Novartis a été nommé à la tête du conseil d'administration du zurichois Numab Therapeutics. Il succède à Oliver Middendorp, fondateur et dirigeant des affaires du groupe, dont il avait rejoint l'organe de surveillance il y a un an.■

Quand la quarantaine frappe les PME

COVID-19. Des entreprises expliquent comment elles gèrent l'absence soudaine de collaborateurs assignés à domicile.

KEYSTONE

Certaines sociétés ont instauré des dispositifs qui dépassent les exigences officielles.

SOPHIE MARENNE

Ce sont les règles: tout contact étroit avec une personne infectée par le coronavirus entraîne une quarantaine de dix jours. Même régime si vous revenez d'un pays qui, pendant votre séjour, est devenu une zone à risque élevé d'infection. Votre employeur n'a qu'à s'adapter à ce nouvel état de fait.

«Il faut s'arranger très rapidement et redistribuer le travail en interne», témoigne Ivan Haro, directeur général de l'entreprise sociale privée Pro. Claude Devillard, CEO de la société éponyme, partage le même sentiment: «En l'espace de quelques heures, il faut trouver des moyens pour s'organiser.»

Certaines entreprises ont instauré des dispositifs qui dépassent d'ailleurs les exigences officielles, à l'image du fabricant de machines d'emballage Bobst qui effectue son propre traçage des contacts, en sus de celui du médecin cantonal. Si nul ne conteste la pertinence sanitaire des quarantaines, certains aimeraient voir leur durée débattue. Des voix s'élèvent, prônant leur réduction à sept jours.

Se jugeant peu qualifié pour estimer la durée optimale d'un tel isolement, Ivan Haro commente tout de même: «Plus les quarantaines seront courtes, mieux les entreprises se porteront.» PAGE 6

ÉDITORIAL CHRISTIAN AFFOLTER

Les bonnes intentions ne suffisent pas à rendre le monde meilleur

Le renversement du fardeau de la preuve qu'exige l'initiative pour des multinationales responsables n'est a priori qu'indirect. Les entreprises doivent seulement démontrer qu'elles ont pris toutes les mesures pour empêcher des violations des droits de l'homme ou des normes environnementales dans le monde. Il ne leur revient donc pas d'établir complètement leur innocence si, par exemple, un sous-traitant se retrouvait impliqué dans une affaire.

Mais reconnaissons que l'initiative crée une importante insécurité juridique. Quels seraient les cas où il est admissible que des violations puissent se produire malgré les précautions prises? Face aux pressions incessantes prévisibles des ONG en cas d'acceptation de l'initiative, les entreprises devront en tout cas produire une multitude de documents supplémentaires.

Au niveau de l'application concrète, il s'avère qu'il appartient bien aux multinationales de prouver leur innocence, non pas à l'accusation de démontrer leur culpabilité.

Cela va à l'encontre de la présomption d'innocence qui est l'un des principes fondamentaux du droit suisse. L'acceptation de cette initiative créerait ainsi un précédent difficilement justifiable. Elle contreviendrait ainsi à un autre principe essentiel, celui de l'égalité de traitement.

La conséquence en serait que, pour éviter les litiges, les multinationales doivent se retirer rapidement de toutes les activités problématiques – ou changer de domicile. N'oublions pas que les multinationales qui n'ont que des activités administratives en Suisse sont particulièrement mobiles.

Les deux options ne vont pas rendre le monde meilleur. Il y aura certainement des repreneurs avec moins de scrupules. Et aucune amélioration ne sera apportée en matière de droits de l'homme ou d'environnement. La même chose vaut évidemment en cas de départ de la multinationale.

PAGE 7

Le marché obligataire a-t-il perdu la raison?

IDÉES. Trois économistes et financiers débattent des taux bas, du dollar et de la Covid-19 dans un nouveau format

FRÉDÉRIC LELIÈVRE

L'Agefi inaugure un nouveau format. Il s'agit de débats organisés avec des membres de l'Isag, l'association des responsables des placements (CIO) et économistes en chef-fes d'une vingtaine d'établissements financiers basés en Suisse romande. Chaque trimestre, trois d'entre eux viendront échanger leurs vues sur les grandes questions économiques du moment. Des points de vue qui serviront aussi à guider les réflexions des investisseurs, et qui suivent la publication de la synthèse de l'Isag, également dans nos colonnes quelques jours avant ce débat.

Pour cette première discussion, Patrice Gautry (UBP), Daniel Jakobovits (Hyposwiss Private Bank) et Valérie Lemaigre (BCGE) sont interrogés sur le rebond des marchés actions alors que la plupart des économies sont encore en récession.

Trump et le billet vert

Ces trois spécialistes s'expriment sur le dollar, qui a sensiblement faibli cette année. Les dettes publiques provoquées par la Covid-19 sont aussi un des grands thèmes abordés.

Un des grands enseignements du débat est que les obligations ne peuvent plus être utilisées pour diversifier le risque des portefeuilles comme la théorie financière l'a pendant longtemps conceptualisé. PAGES 2 ET 3

L'aviation d'affaires espère rebondir en 2021

Le secteur s'attend à une fin d'année difficile en raison de l'annulation des salons et des restrictions politiques.

STÉPHANIE GIROUD

Après une traversée du désert au deuxième trimestre, l'aviation d'affaires a volé à plein régime au cours de l'été. Pourtant, les revenus n'ont pas suivi. Privés de liaisons transatlantiques ainsi que de voyageurs en provenance d'Amérique, d'Asie ou encore du Moyen-Orient, le courtier genevois LunaJets affiche un recul de 30% à 40% de son chiffre d'affaires, dont le montant n'est pas dévoilé, par rapport à l'été 2019.

En raison des nouvelles restrictions de voyage en Europe ainsi que de l'annulation des grands événements commerciaux, le secteur s'attend aussi à une fin d'année 2020 compliquée. «Nos clients vont réduire leur nombre de vols et organiser leurs réunions par vidéo-conférence», explique Yann-Guillaume Jaccard. Le CEO de Simply Jet, spécialiste lausannois de la location de jets privés, espère une reprise progressive de l'activité avec la clientèle entreprise au printemps.

L'aviation d'affaires doit aussi faire face à un nouvel obstacle. Le secteur est dans la ligne de mire des parlementaires dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2. La taxe entre 500 et 5000 francs souhaitée par le Conseil national va trop loin, estiment plusieurs acteurs du secteur. PAGE 4

9 771421 948004 40040

MCH: le groupe sombre dans le rouge vif au premier semestre

Le groupe MCH a bouclé les six premiers mois de 2020 sur une importante perte nette, en raison de «l'arrêt brutal» d'une grande partie des activités pour cause de pandémie. Pour l'ensemble de l'exercice, l'exploitant bâlois de foires et salons s'attend à une chute drastique de son chiffre d'affaires et un déficit de plusieurs dizaines de millions.

Les recettes d'exploitation consolidées réalisées entre janvier et juin ont fondu de plus de moitié (-55%) par rapport au premier semestre 2019, à 121,6 millions de francs.

Le résultat opérationnel a glissé dans le rouge à hauteur de 21,7 millions, ce qui représente une détérioration de près de 30 millions sur un an, débouchant sur une perte nette semestrielle de 24,4 millions.

La société a élaboré dès le mois de mars un plan d'urgence pour tous les secteurs d'activité. – (awp)

La pilule amère des quarantaines vue comme un mal nécessaire

COVID-19. Pour une PME, l'isolement d'un collaborateur implique une réorganisation rapide, surtout lorsque le télétravail est impossible. Témoignages.

CHRISTIAN AFFOLTER
MATTEO IANNI
SOPHIE MARENNE

Dix jours d'absence, du jour au lendemain: la quarantaine d'un employé qui a côtoyé un malade de la Covid-19, ou qui revient d'un territoire soudainement considéré comme à risque, est un couperet. «C'est un processus abrupt où, en l'espace de quelques heures, il faut trouver des moyens pour s'organiser», estime Claude Devillard, CEO de l'entreprise du même nom active dans le milieu de l'impression. Au plus haut, la société genevoise de 120 employés a vu cinq de ses collaborateurs mis en quarantaine.

«Il faut s'arranger très rapidement», renchérit Ivan Haro, directeur général de l'entreprise sociale privée Pro. Si, en ce moment, deux travailleurs ont pris leurs distances avec les halles du Petit-Lancy, ils ont été jusqu'à une dizaine à s'absenter. «Et ce, sans compter ceux qui peuvent télétravailler. Mais ils ne représentent qu'une minorité, à peine 20% de nos 460 collaborateurs. Nos activités se déroulent principalement dans des ateliers de production qu'occupent des personnes en réinsertion.» Menuisiers ou mécaniciens ne ramènent pas de dossiers à la maison.

Le télétravail n'est donc qu'une solution partielle, «réalisable seulement pour le personnel administratif et dans la mesure du possible», dit Claude Devillard. Face aux quarantaines, le fabricant de copieurs et d'imprimantes a dû demander des allocations pour perte de gain (APG) pour ses employés de terrain: livreurs, techniciens ou encore vendeurs.

Epargner la clientèle

Face aux absences inopinées, Ivan Haro indique avoir «pris son mal en patience et redistribué le travail en interne». Son entreprise s'appuie sur un système de passerelles interservices prévu en cas de pics d'activités. Cette solution transfère des collaborateurs formés à plusieurs métiers entre les 60 activités de Pro: de la blanchisserie au conditionnement, par exemple. «A noter que chaque activité répond à un plan de protection spécifique: les consignes sanitaires varient donc d'un atelier à l'autre», explique-t-il.

Du côté du fabricant vaudois de machines d'emballage Bobst, un dispositif interne a été mis en place pour minimiser le risque d'infections entre collaborateurs. Avec un certain succès: «Jusqu'ici, les quarantaines n'ont pas eu de conséquences sur notre production, nous arrivons à trouver des alternatives, aussi parce que nous n'avons pas eu de vague d'infections. Nous ne sommes évidemment jamais à l'abri d'une flambée: une personne infectée peut suffire. Mais nous sommes préparés à réagir», note le responsable des ressources humaines (RH) du groupe, Sylvain Lieb. Même sentiment chez Pro où les absences n'ont jamais été répercutées du côté clients.

Prudence et excès de zèle

Bobst a fait intervenir des externes, le service de l'emploi et ses partenaires assureurs, pour la conception de ses règles sanitaires, comme la distanciation. «Lorsque celle-ci n'est pas possible, nous imposons le port de masques et avons mis en place des roulements au sein des équipes pour minimiser le danger», détaille le responsable RH qui souligne aussi les bonnes relations avec le médecin cantonal Karim Boubaker, «dans une approche de compréhension mutuelle.»

Quelques-uns des dispositifs de la firme dépassent d'ailleurs les exigences officielles. Bost effectue son propre traçage des contacts, en sus de celui du médecin cantonal. «Nous disposons d'un service médical à l'interne qui nous aide beaucoup, pour le suivi et l'identification d'un cas d'infection. Parfois, lorsqu'une quarantaine n'est pas requise par les autorités, nous procédons à un écartement volontaire, dont la durée est alors réduite à cinq jours. Les personnes avec des symptômes restent à la maison. Nous avons une approche prudente», détaille Sylvain Lieb.

La durée en question

Selon Claude Devillard, les quarantaines ont «évidemment» un impact économique car elles freinent une activité déjà au ralenti: «C'est tout un travail qui ne peut pas être fait, ou alors qui est effectué de manière plus lente.» Néanmoins, celui qui codirige la firme familiale depuis 1987 n'est pas contre cette procédure. Au contraire, il la juge nécessaire pour protéger les PME d'un plus grand nombre de contaminations et donc «d'une paralysie de l'activité. L'impact de la pandémie sur l'économie, depuis six mois, est nettement plus important que celui de ces quelques jours», argue-t-il.

La principale difficulté du système des quarantaines est «l'impossibilité de les anticiper», avance Ivan Haro. Pour autant, le directeur général de Pro ne remet pas en cause cette exigence sanitaire non plus. «Nous la comprenons et nous n'avons pas d'autres choix que de nous y plier.» Néanmoins, s'il juge qu'il n'a aucune compétence pour en évaluer la durée optimale, il indique que «plus les quarantaines seront courtes, mieux les entreprises se porteront.»

Si nul ne conteste la pertinence sanitaire des quarantaines, certains aimeraient voir leur étendue débattue, comme le directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) Vincent Subilia. «Elles sont perçues comme un élément d'imprévisibilité additionnel par les entrepreneurs, déjà sévèrement affectés par la pandémie», indique-t-il en proposant de réduire leur durée à sept jours.■

SIKA: le fabricant prévoit une embellie au deuxième semestre

Le fabricant de spécialités chimiques Sika s'attend à une embellie au deuxième semestre malgré la crise pandémique qui continue de créer l'incertitude sur les marchés. Paul Schuler, directeur général du groupe, a confirmé la feuille de route du groupe à l'horizon 2023.

Sika n'a pas été déstabilisé par la crise du Covid-19. Le patron de ce groupe zougois actif dans la construction et l'industrie a confirmé la progression du groupe en pleine crise pandémique lors de la Journée des Investisseurs à Zurich. – (awp)

ABB: le groupe veut doubler la part de femmes ayant statut de cadre d'ici 2030

ABB se fixe un objectif concret afin de promouvoir la carrière des femmes en son sein. Le géant zurichois de l'électrotechnique entend doubler d'ici 2030 la part de ses employées au bénéfice du statut de cadre.

Actuellement cette proportion se chiffre à 12,5%, précise mercredi ABB. Dans le cadre de la stratégie 2030 de diversité globale et d'inclusion, «Global Diversity & Inclusion Strategy 2030» dans le texte, le groupe basé à Zurich veut accroître cette part à 25%. Ce programme doit assurer l'égalité de traitement de tous les collaborateurs, quels que soient leur sexe, leurs aptitudes, leur âge, leur origine ethnique et leur orientation sexuelle.

Pour promouvoir cette culture, ABB entend proposer aux employés des formations en gestion, des programmes de développement et des formations continues. – (awp)

'AGEFI *Partenaire*